



SSIAP 1 INITIALE Initiale - Intra



Objectifs de la formation

Acquérir les notions indispensables pour former les agents des services de sécurité incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié afin d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Compétences visées

- ✓ Connaître la réglementation applicable en matière de sécurité incendie
- ✓ Connaître le feu et son comportement
- ✓ Connaître les fondamentaux de la sécurité incendie
- ✓ Connaître les installations techniques et leurs spécificités
- ✓ Connaître son rôle et ses missions d'agent de sécurité incendie

PUBLIC

Personnes souhaitant devenir agents des services de sécurité incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.

MODALITES

- Durée : 74h (10 jours).
- Nombre de participants : 12 participants maximum et 1 participant minimum
- Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois.
- Type d'action : Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

- Qualification en secourisme en cours de validité (- de 2 ans)
- Satisfaire à une évaluation de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours
 - Être apte physiquement, (certificat médical type datant de moins de trois mois) conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Textes officiels

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

Formacode :
42811 SSIAP - NSF 344

Programme F IncSSIAP1 A I - Edition du 27-07-2021

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail



Programme détaillé de la formation

La formation comprend une partie théorique et une partie pratique.

1ère partie Le feu et ses conséquences

- le feu
- comportement au feu

2ème partie Sécurité incendie

- principes de classement des établissements fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- desserte des bâtiments
- cloisonnement d'isolation des risques
- évacuation du public et des occupants
- désenfumage - éclairage de sécurité
- présentation des différents moyens de secours

3e partie Installations techniques

- installations électriques
- ascenseurs et nacelles
- installations fixes d'extinction automatique
- colonnes sèches et humides
- Système de Sécurité Incendie

4e partie Rôles et missions des agents de sécurité incendie

- le service de sécurité
- présentation des consignes de sécurité et main courante
- poste de sécurité
- rondes de sécurité et surveillance des travaux
- mise en oeuvre des moyens d'extinction
- appel et réception des services publics de secours
- sensibilisation des occupants

5e partie : Concrétisation des acquis

- visites applicatives de 2 ERP (Établissement Recevant du Public)
- mises en situation d'intervention

EXAMEN

Épreuve écrite : QCM de 30 questions

Épreuve pratique : Ronde avec anomalies et sinistre

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio.

Evaluation

Les épreuves écrites (QCM) et pratiques devant un jury (ronde avec anomalies et sinistre) et conditionnées par la présence effective du stagiaire à l'ensemble des séquences pédagogiques sont réalisées conformément à l'Arrêté du 2 mai 2005 consolidé, en fin de formation en vue de la remise du diplôme « Agent de Sécurité SSIAP » (SSIAP1).

Documents délivrés

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Attestation de formation adressée au signataire de la convention.
- Un manuel est remis à chaque stagiaire.